

## DÉCISION DU MAIRE

N° : 22D166

### DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : Représentation du spectacle Lawrence d'Arabie le vendredi 30 septembre 2022 au théâtre Molière.

Le Maire,

**Vu** les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

**Vu** le contrat de cession ci-annexé établi entre la production « l'Atelier Théâtre Actuel », et la ville de Marignane et le Département des Bouches du Rhône ;

**Considérant** que la prestation d'animation proposée s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville ;

**Considérant** que le département organise la tournée théâtrale sur le territoire des Bouches du Rhône ;

**Considérant** que la commune souhaite y apporter son soutien en mettant à sa disposition à titre gratuit le Théâtre Molière.

### DÉCIDE :

- D'autoriser la signature du contrat de cession avec la production « l'Atelier Théâtre Actuel » et le Département des Bouches du Rhône portant sur l'organisation d'un spectacle prévu le 30 septembre 2022 au sein du Théâtre Molière,
- dit que la mise à disposition du Théâtre Molière s'effectuera à titre gratuit.

Fait à Marignane, le 29 Sep. 2022

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisie dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Le Maire,  
**Eric LE DISSÈS**

